

**L'Isle-sur-la-Sorgue****CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° DEL2025-126 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2024 - RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	26	29

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 26 novembre 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX.

Absents excusés :

M. Serge FUALDES, M. Joseph RECCHIA.

Procurations :

M. Jean-Gabriel OLIVIER donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, M. Olivier COLLIGNON donne pouvoir à Mme Sabine PLANEILLE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Madame MEYNARD Annie

En application de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport a pour objectifs :

- De fournir à l'assemblée les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprecier la qualité de gestion du service public d'eau potable, ses évolutions et les facteurs explicatifs,
- D'assurer la transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers.

- Vu l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants,
- Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers,

Vu l'avis favorable de la commission travaux - voirie du 24 novembre 2025,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Considérant la compétence unique du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité sont réunis dans un document unique présenté en deux parties distinctes et joint en annexe de la présente délibération.

Article unique : De prendre acte de la présentation et de l'examen du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau ainsi que du compte annuel de résultat d'exploitation pour l'exercice 2024.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 2 décembre 2025

Madame MEYNARD Annie
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 09 décembre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.